Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212202659-20260428-2026_DCCAS_007-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE ROSPEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mardi 28 avril 2026 à 18h00

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-six, le mardi vingt-huit avril, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de **Mme Morgane LE FLOCH, Vice-Présidente.**

Etaient présents :
MM, **LE FLOCH** Morgane, **GUIGNI** Claire, **RAULT** Claire, **CONAN** Pauline, **LEBEURRIER** Maude, **MOULIN** Morgane, **LE GAC** Josette, **GUILLANTON** Marguerite.

Date de convocation
24/04/2026

Etai(en)t Absent(s) : **JOUAN** Sandrine **SALLES-BUISSON** Véronique, **ROBIN** Jacques

Date d'affichage
24/04/2026

Procurations :

Secrétaire de séance : **GUIGNI** Claire

OBJET : Participation de solidarité 2026 au Centre Alimentaire du Trégor (CAT)

Madame la vice-présidente du CCAS précise à l'assemblée que cette participation était auparavant votée par le conseil municipal. Elle propose de basculer cette participation au budget CCAS puisqu'il s'agit d'aide aux habitants les plus défavorisés sur la commune.

Madame la vice-présidente du CCAS informe l'assemblée de la demande formulée par la Présidente du Centre alimentaire du Trégor par courriel en date du 29 janvier 2026 au titre de la participation de solidarité 2026, calculée en fonction du poids des denrées alimentaires distribué en 2025 pour les bénéficiaires résidant à Rospez.

Cette participation s'élève à 416.95 € pour 1 126.94 kilos de denrées alimentaires soit 133 colis distribués pour 318 personnes aidées.

Madame la vice-présidente du CCAS propose donc d'octroyer une subvention de 416.95€ au CAT de Lannion, pour l'année 2026, cette association effectuant un travail exceptionnel au service des plus démunis.

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le transfert et la gestion de cette participation de solidarité au Centre Alimentaire du Trégor au budget annexe du CCAS

APPROUVE la proposition de la vice-présidente du CCAS et décide d'octroyer une subvention de 416.95€ au Centre alimentaire du Trégor au titre de l'année 2026 sur la distribution effectuée en 2025

La Vice-présidente,
Morgane **LE FLOCH**

La secrétaire de séance,
Claire **GUIGNI**